



COMITE SYNDICAL

JEUDI 14 MARS 1996

PRESENTS OU REPRESENTES :

M^r Charles GINESY, Président du Conseil Général des A.M.,
M^{lle} Pierrette BELLON, Conseiller Général, Maire de SAINT-AUBAN,
M^r André-Charles BLANC, Conseiller Général,
M^r Fernand BLANCHI, Conseiller Général, Maire de VALDEBLORE,
M^r Roger DUHALDE, Conseiller Général, Maire de MOUGINS,
M^r Gaston FRANCO, Conseiller Général, Maire de ST MARTIN VESUBIE,
M^r Pierre GUIGONIS, Conseiller Général,
M^r Jean-Pierre LELEUX, Conseiller Général, Maire de GRASSE,
M^r Claude LEROUX, Conseiller Général,
M^r Jean-Mario LORENZI, Conseiller Général, Maire de SOSPEL,
M^r Jean-Pierre MASCARELLI, Conseiller Général, Maire de BOUYON,
M^r Pierre-Guy MORANI, Conseiller Général, Maire de GILETTE
M^r Paul OLLIE, Conseiller Général,
M^{me} Michèle TABAROT, Conseiller Général, Maire de LE CANNET,
M^r Jean THAON, Conseiller Général, Maire de LANTOSQUE,
M^r Robert VIALE, Conseiller Général,
M^r Marc AZZUNI-BAGARELLI, Conseiller Municipal de VALDEBLORE,
M^{me} Colette BOURRIER-RAYNAUD, Maire de VILLARS SUR VAR,
M^r Joseph BALDINI, Adjoint au Maire de ROQUESTERON,
M^r Georges BARBIER, Adjoint au Maire de VALBERG,
M^r Constant BELLEUDY, Adjoint au Maire de ROQUEBILLIERE,
M^r Luc FALIBOIS, Adjoint au Maire de COURSEGOULES
M^{me} Catherine FAVARO, Conseiller Municipal de CLANS,
M^{me} Bernadette FORESTIER, Conseiller Municipal de TENDE,
M^r J. Marie GRIBALDO, Conseiller Municipal de ST SAUVEUR SUR TINEE
M^r Gérard MICHEL, Adjoint au Maire d'ANDON,
M^r Joseph OTTO, Conseiller Municipal de LANTOSQUE,
M^r Jean PASCAL, Conseiller Municipal de ST ETIENNE DE TINEE,
M^{me} Yvette PASSERON, Conseiller Municipal de PUGET-THENIERS,
M^{me} Simone RAYBAUD, Adjoint au Maire de ST CEZAIRE SUR SIAGNE,
M^r Jean SENECA, Adjoint au Maire de BREIL SUR ROYA,
M^{me} Francine SOMARIA, Adjoint au Maire de GILETTE,
M^{me} Chantal VIANT, Conseiller Municipal de GUILLAUMES,

EXCUSES :

M^r Gilbert MARY, Conseiller Général, Maire de BREIL SUR ROYA,
M^r Robert VELAY, Conseiller Général, Maire de PUGET THENIERS,

Avenue Paul Montel, cité des Moulins, bât. 33, esc. 48 - 06200 NICE

Tél. : (04) 93 83 60 40 - Fax : (04) 93 83 31 83

BREIL-SUR-ROYA / CABRIS / CARROS / CLANS / COURSEGOULES / GILETTE / GUILLAUMES / ISOLA / LANTOSQUE / PUGET-THENIERS

ROQUEBILLIERE / ROQUESTERON / ST-CEZAIRE-SUR-SIAGNE / ST-ETIENNE-DE-TINEE

ST-MARTIN-VESUBIE / ST-SAUVEUR-SUR-TINEE / ST-VALLIER-DE-THIEY / SOSPEL / TENDE / THORENC / VALBERG / VALDEBLORE / VILLARS-SUR-VAR

INVITES :

M^r Jacques BESSON, Payeur Départemental,
M^{me} Anne DOSJOUB, Mission Culturelle du Conseil Général des AM,
M^r Roger BRUN, Directeur Général de l'E.D.M.A.M.
M^r Claude VANDAMME, Directeur Pédagogique Adjoint de l'E.D.M.A.M.

ORDRE DU JOUR :

- 1/ - Budget Primitif 1996..
- 2/ - Cotisation 1996.
- 3/ - Questions orales.
- 4/ - Questions diverses.

o-o-o-o-o

Monsieur Jean THAON, 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte, représentant le Président, Charles GINESY, ouvre la séance à 17 H 45 en remerciant les membres du Comité de leur présence.

1/ - Budget Primitif 1996.

M^r THAON souligne l'aide importante consentie par le Conseil Général qui représente près de 70 % du budget et demande au Directeur Général de présenter le budget 1996.

M^r BRUN, donne lecture du budget prévisionnel 1996 s'élevant à 7 030 000 F, budget identique à celui de 1995, qui s'équilibre en dépenses et en recettes. Il signale la répartition différente des salaires, demandée par la Paierie Départementale, entre les titulaires (compte 610) et les non titulaires (compte 611).

ADOPTE A L'UNANIMITE

2/ - Cotisation 1996.

M^r THAON indique que conformément aux souhaits de la commission d'étude qui s'est réuni le 11/01/96, il est proposé de ne pas augmenter les cotisations des communes pour 1996 et d'augmenter faiblement les cotisations des élèves.

M^r THAON précise que la part la plus importante du budget est la rémunération du personnel (près de 89 % du budget) qui en 1996 augmentera uniquement en vertu de l'ancienneté des agents titulaires.

Le maintien des effectifs des élèves, stables depuis maintenant près de cinq ans et des cotisations sur la base de celles de 1995, engendre un déséquilibre dans les recettes de l'ordre de deux cent mille francs.

Une aide financière de 200 000 F a été sollicité auprès du Conseil Régional "Provence-Alpes-Côte d'Azur". Dans le cas d'une réponse négative, il nous faudra négocier avec le Conseil Général pour obtenir une aide complémentaire.

T A R I F S Année scolaire 1996/97		DROITS D'INSCRIPTION ANNUELS		
		Commune participant au fonctionnement de l'Ecole		Commune non participante
		Enfants (-18 ans)	Adultes	Enfants et Adultes
* A	Inscription en INSTRUMENT	900 F	2 150 F	2 600 F
* B	Jardin Musical, Formation Musicale, Chant Choral.	600 F	800 F	1000 F
C	Musique Traditionnelle, Jazz.	600 F	800 F	1000 F
D	Atelier Vocal ou Discipline supplémentaire.	500 F	500 F	700 F

Frais de dossier d'un montant de 120 F, sont à ajouter à la cotisation

* Tarif dégressif applicable seulement sur les Tarif A et B :
2^{ème} inscription -10 % ; 3^{ème} inscription -20 % ; etc..
le pourcentage s'applique dans l'ordre d'arrivée des dossiers.

2/ Tarif des prêts d'instrument :
- 400 F pour la 1^{ère} année et 700 F pour la 2^{ème} année.

3/ COMMUNES : 1 650 F par an et par enfant (Membres du Syndicat).
1 750 F par an et par enfant (Autres Communes).

4/ Il sera demandé à chaque Commune une participation forfaitaire de 1 000 F par an et par classe pour les Interventions Musicales en Milieu Scolaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3/ - Questions Orales : NEANT

4/ - Questions Diverses :

M^{me} SOMARIA, membre de la commission d'étude, demande des informations sur l'éventuelle application de "Ticket Restaurant". M^r VANDAMME, responsable de ce dossier, indique que le système n'est pas avantageux car un agent, dans tous les cas, doit recevoir l'indemnité légale. De plus M^r BESSON, Payeur Départemental, fait savoir que le "Ticket Restaurant" ne peut pas être appliqué dans le cadre du fonctionnement de l'Ecole de Musique.

M^r BARBIER fait part de son état de satisfaction au niveau de l'enseignement dispensé sur le canton de GUILLAUMES et félicite le corps professoral pour son dévouement et l'administration pour sa compétence.

M^r SENECA indique qu'il y aurait des demandes pour un atelier tambour à Breil sur Roya. M^r BRUN rappelle que l'Ecole de musique a toujours répondu aux demandes du terrain dans la mesure du possible. Il suggère d'effectuer un recensement des demandes car il ne sera possible d'ouvrir ce cours que s'il y a au moins une dizaine d'inscrits.

M^{me} VIANT demande si la transformation en "Ecole Nationale" apporte des différences. M^r BRUN indique l'intérêt pédagogique avec des diplômes de fin de cycle reconnus et une participation financière (minime) de l'Etat. Cependant l'Ecole Départementale de Musique ne répond pas actuellement aux critères fixés par les textes car il faut un potentiel de professeurs certifiés par l'Etat et des effectifs plus importants dans le 3^{ème} cycle d'étude.

M^r BRUN commente ensuite le complément de dossier traitant des activités du premier semestre 95/96 (septembre 95 à février 96).

o-o-o-o-o

Aucune question nouvelle n'ayant été soulevée, M^r THAON remercie les participants ainsi que l'administration de l'Ecole et clos la séance à 18 h 30.

Le 1^{er} Vice-Président,
Jean THAON

